

MAIRIE DE MOUHET

Registre des Arrêtés du Maire

09 février 2026	OBJET : <u>Arrêté Circulation VC3 Route Azéables - VC 208 Route du stade</u>
n°2026-G-06	

Le Maire,

VU le code général des collectivités locales articles L2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-7 à R411-8,

VU le code la voirie routière,

VU l'arrêt interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Considérant la demande de M. Charbonnier de l'entreprise Groupe Roger Martin - SETEC pour des travaux de sécurisation du bourg,

Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la VC3 - Route d'Azéables et la VC 208 - Route du stade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 16 février 2026 au 22 février 2026, à l'occasion de travaux de sécurisation du bourg VC3 - Route d'Azéables et VC 208 - Route du stade réalisés et organisés par l'entreprise SETEC, la circulation sera réglementée et le stationnement interdit.

ARTICLE 2 : Au droit de la section réglementée, la circulation sera coupée complètement. Des déviations seront mises en place. L'accès aux commerces sera préservé. Les coupures n'auront pas lieu en même temps.

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise Groupe Roger Martin - SETEC et/ou ses sous-traitants.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

M. Charbonnier de la SETEC chargée de la réalisation des travaux ; M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Education des Services du Conseil Général ; M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; M. le Directeur du SAMU de l'Indre avenue de Verdun 36000 Châteauroux

Fait à Mouhet le 09 février 2026

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué